

HAÏTI
DE LA DICTATURE À LA DÉMOCRATIE?

SOUS LA DIRECTION DE BERARD CENATUS, STEPHANE DOUAILLER,
MICHELE DUVIVIER PIERRE-LOUIS ET ÉTIENNE TASSIN

PREFACE D'ÉTIENNE BALIBAR

LES FIYÈT-LALO (FILLETTES-LALO):
UN IMPENSÉ DE LA MÉMOIRE DE LA DICTATURE DUVALIÉRISTE

Sabine Lamour

Et tant de silences doivent être brisés!

Audre Lorde

[Le] silence se paie par la permission de recommencer.

Jean-Claude Bajoux

Dans une quête de la mémoire de la dictature des Duvalier, une réflexion s'impose sur l'invisibilisation des *Fiyèt-Lalo / Fillette-Lalo*, ces femmes membres du corps paramilitaire macoute dénommé les Volontaires de la sécurité nationale (VSN). Si la figure de leurs homologues masculins, les tontons macoutes, est généralement bien campée et connue, la mémoire collective construite et organisée méconnaît les *Fiyèt-Lalo* qui ont pourtant été des agentes de la machine répressive. Les actions perpétrées par ces femmes sont rarement retenues pour parler des méfaits du macoutisme, alors même que l'une d'entre elles fut commandante en chef de la milice. En conséquence, il convient de contribuer à briser les silences concernant les miliciennes.

Le silence imposé par les codes sociaux

Il est un fait connu que l'historiographie haïtienne est traversée par un profond biais androcentrique démontrant que la mémoire de la présence des femmes est peu valorisée dans l'histoire politique de cette société. En effet, Sabine Manigat¹⁹⁵ et Evelyne Trouillot¹⁹⁶ en avaient fait le constat en évoquant l'oblitération des femmes dans l'histoire de l'esclavage et de la révolution haïtienne de 1804. Ce constat vaut autant

¹⁹⁵ Sabine Manigat, «Les Femmes au cours de la période révolutionnaire (1790-1804). Le regard de quelques historiens», *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*. Textes du séminaire «Femmes et esclavage» dans les Amériques, organisé par le Comité du bicentenaire de l'indépendance, 7-8 novembre 2001, Port-au-Prince, Imprimeries des Antilles, 2001, p. 13-18.

¹⁹⁶ Evelyne Trouillot, «Si l'esclavage m'était conté», *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*. Textes du séminaire «Femmes et esclavage» dans les Amériques, organisé par le Comité du bicentenaire de l'indépendance, 7-8 novembre 2001, Port-au-Prince, Imprimeries des Antilles, 2001, p. 19-26.

pour l'histoire de l'Occupation étatsunienne d'Haïti (1915-1934)¹⁹⁷ que pour celle de la dictature duvaliériste, qui constituent des moments marquants dans la vie nationale. Les rares fois où elles sont prises en considération, les femmes apparaissent généralement dans des rôles convenus pour des individus de sexe féminin. Par exemple, Catherine Flon est retenue comme héroïne nationale pour avoir cousu le drapeau national en 1803. Outre ces constats, on peut noter que les femmes sont, de manière générale, peu présentes, voire pas du tout, comme figures symboliques dans l'espace public haïtien; elles sont sous-représentées comme modèle politique et social. Par conséquent, le silence de la mémoire dictatoriale autour des miliciennes est de nature idéologique et s'inscrit dans une longue histoire de négation des femmes dans la vie nationale, ce qui explique le peu d'intérêt qui leur est accordé.

Dans ce contexte, ce sont des femmes, des romancières, qui ont été parmi les premières personnes à questionner la place des femmes dans la mémoire de la dictature duvaliériste, comme victimes, résistantes et bourreaux. En témoignent les romans suivants: *Les rapaces* de Marie Vieux-Chauvet¹⁹⁸, *Saisons sauvages* de Kettly Mars¹⁹⁹, *La mémoire aux abois* d'Evelyne Trouillot²⁰⁰, *Un alligator nommé Rosa* de Marie Célie Agnant²⁰¹. Ces romancières ont toutes plus ou moins évoqué la question de la mémoire et des dégâts de son impensé. D'autres ouvrages signalent la part des femmes victimes ou résistantes. Toutefois, les témoignages recueillis sont surtout ceux des hommes.

En général, la présence des femmes est peu tolérée dans les espaces considérés comme réservés aux hommes, tels l'armée, la milice, la politique. Par conséquent, le silence entourant les miliciennes reflète la division sexuelle des rôles assignant les femmes à être essentiellement du côté de la sollicitude et du souci des autres²⁰² et non de la violence. Il en découle une police de genre imposant les limites du permis et du défendu pour chaque sexe. Les prérogatives dites masculines (notamment celles de manier les armes, de torturer ou d'exercer la violence), comme corollaires de la virilité, ne peuvent être attribuées aux femmes. Dans ce cadre, les femmes-macoutes remettent en cause le

¹⁹⁷ Sabine Lamour, «Entre viol et avilissement des femmes: lire le courage politique des Haïtiennes contre l'occupation de 1915», texte présenté au colloque *Regards croisés sur la première occupation américaine d'Haïti (1915-1934)*, 18-22 mai 2015, Port-au-Prince.

¹⁹⁸ Marie Vieux Chauvet, *Les rapaces*, Port-au-Prince, Deschamps, 1986.

¹⁹⁹ Kettly Mars, *Saisons sauvages*, Mercure de France, 2010.

²⁰⁰ Evelyne Trouillot, *La mémoire aux abois*, Éditions Atelier Jeudi soir, 2010.

²⁰¹ Marie Célie Agnant, *Un alligator nommé Rosa*, Éditions Vents d'Ailleurs, 2011.

²⁰² Sandra Laugier et Patricia Paperman (dir.), *Le souci des autres. Éthique et politique du groupe*, Paris, Éditions EHESS, Coll. «Raisons pratiques», 2006.

principe de hiérarchisation et de différenciation des rôles sociaux selon le sexe. L'existence de ces miliciennes questionne le principe selon lequel des hommes seraient les seuls détenteurs légitimes des armes²⁰³. Appréhender les femmes en tant que membres de la milice exige de prendre en compte les significations des «trous de la mémoire» pour les extirper des zones d'ombre ou elles sont reléguées.

En taisant la part des femmes dans le système répressif duvaliérien, cela revient à les tenir hors d'un espace que les hommes dominaient certes, mais que le duvaliérisme avait lui-même dérégulé, en impliquant certaines femmes dans les activités de port des armes et dans les pratiques de répression et d'usurpation des citoyennes et citoyens. En oblitérant ces faits des miliciennes, les femmes apparaissent comme un bloc monolithique, homogénéisé, sous prétexte d'attributs féminins supposés communs (douceur, sollicitude, tendresse). C'est prétendre que la dictature n'a été strictement qu'une affaire d'hommes. Or, le régime a aussi compté sur des femmes pour se maintenir (membres de la famille présidentielle, proches du pouvoir, femmes occupant des postes politiques), nonobstant leur statut social de femmes. Cette oblitération du féminin conduira au fait que les femmes victimes, les femmes bourreaux et les résistantes se retrouvent à partager une condition commune d'invisibilité, sans prise en compte de leurs positions face à la dictature et de leur implication dans la violence d'État générée par ce régime. Par ailleurs, cette vision de la question tend à déresponsabiliser les miliciennes des actes qu'elles ont perpétrés. Il est en effet plus acceptable socialement que les femmes apparaissent dans l'espace public comme étant des victimes plutôt que des actrices de la violence organisée.

Prendre en compte la dimension sexuée de la mémoire, c'est rompre avec le schéma imposé du «macoute/homme» qui masque, au niveau social et historique, les mécanismes opératoires des différences entre les sexes dans le traitement du macoutisme. Le genre comme catégorie d'analyse²⁰⁴ permet, d'une part, de rompre avec cet impensé et ses effets et, d'autre part, d'appréhender l'effacement de certains bourreaux du cadre mémoriel collectif afin de préserver un certain ordonnancement du

²⁰³ Geneviève Pruvost, «Le cas de la féminisation de la Police nationale», *Idées économiques et sociales*, 2008/3N°153, p.9-9 DOI : 10.3917/idee.153.0009. Consulté en ligne le 12 octobre 2014; Geneviève Pruvost et Coline Cardi (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.

²⁰⁴ Joan Scott et Éléni Varikas, «Genre: Une catégorie utile d'analyse historique», *Les Cahiers du GRIF*, n°s 37-38, Le genre de l'histoire, 1988, p. 125-153.

monde. D'où le questionnement suivant: quelles sont les «autorités invisibles²⁰⁵» gardiennes des hiérarchies et des systèmes symboliques qui empêchent aux miliciennes d'être visibles sur la scène politique? Pour répondre à cette exigence de clarté, je commence par considérer que l'oblitération des miliciennes de la mémoire de la dictature constitue un «pacte d'oubli²⁰⁶» résultant des rapports de genre inégaux en Haïti. Cette assertion appelle d'autres questions portant sur les enjeux politiques du silence entourant le macoutisme au féminin, ainsi que sur les fonctions et la nature des mécanismes de maintien de cet impensé.

Pour aborder ces questions, je discute en premier lieu de l'ancrage historique du macoutisme. Dans un second temps, je présente les stratégies de disqualification des miliciennes en tant que cheffes, au travers de la dérision et de la diabolisation. Ensuite, je traite des effets de ce traitement particulier des miliciennes sur la mémoire collective et de la manière dont le duvaliérisme enclenche la reconfiguration des rapports de genre en érigeant des procédés inhabituels en principes. Ce travail de réflexion se fonde sur quatre sources de données: les archives du Collectif contre l'impunité²⁰⁷, l'analyse du vocable *Fiyèt-Lalo / Fillette-Lalo* généralement utilisé pour nommer les femmes miliciennes; l'analyse de la chanson *Madan Masèl / Madame Marcel*²⁰⁸ du chanteur populaire Jean Gesner Henri (1925-1998) (alias Coupé Cloué); et un entretien conduit avec Danièle Magloire, coordonnatrice du Collectif contre l'impunité. Cet ensemble d'informations m'a permis de saisir deux processus clés dans la construction de la perception relative aux miliciennes: la diabolisation et la disqualification.

L'ancrage historique: le macoutisme

La milice des hommes et femmes en bleu, officiellement dénommée les Volontaires de la sécurité nationale (VSN), a été créée pour soutenir le régime Duvalier. Formée de civils issus des classes populaires, la milice apparaît à l'occasion de l'attaque subie le 29 juillet 1959 par François Duvalier, due à des militaires. Le corps des VSN est officialisé le 7

²⁰⁵ Ilana Lowy, *L'emprise du genre. Masculinité, féminité et inégalité*, Paris, La Dispute, Coll. «Le genre du monde», 2006.

²⁰⁶ Marie-Claire Lavabre, «Paradigmes de la mémoire», *Transcontinentales* [En ligne], 5 | 2007, document 9, mis en ligne le 05 mai 2011, consulté le 11 octobre 2014. URL: <http://transcontinentales.revues.org/756>.

²⁰⁷ Structure constituée en février 2011, suite au retour de Jean-Claude Duvalier, composée de victimes de la dictature et d'organisations de défense des droits de la personne.

²⁰⁸ Jean Gesner Henri, Album *Madan Masèl*, Paris, Édition Paris Espérance Sonodisc, 1986.

novembre 1962 par un arrêté présidentiel²⁰⁹. Les VSN ont suivi l'apparition des cagouleurs, force paramilitaire et symbole du pouvoir duvaliériste, dénommés tontons macoutes par la malice populaire, qui est contemporaine de la mise en place de la dictature de François Duvalier. «Un régime ancré dans l'arbitraire, la brutalité féroce, l'oppression, le culte de la personnalité, la domestication des institutions et la terreur²¹⁰.» Pendant vingt-neuf ans (1957-1986), la dynastie des Duvalier et ses tontons macoutes a «imposé le silence et fait régner la peur [...]; sciemment organisé l'infernale machine à avilir, torturer, assassiner, violer, disparaître, exiler, déposséder, siphonner²¹¹».

Les miliciennes ont endossé leur rôle de filles gardiennes de la révolution duvaliéristes en s'assujettissant au père de la révolution et ensuite à son héritier. Sur la base de ce statut, elles pouvaient servir le régime en terrorisant la population. Il y avait bien des femmes miliciennes et même des hauts gradés dans le corps des VSN. Son haut commandement comprenait aussi des femmes, dont Rosalie Bosquet, la plus célèbre d'entre elles. De 1964 à 1971, elle a commandé, à Port-au-Prince, le contingent de Fort-Dimanche, la plus terrible du réseau des prisons politiques du régime, surnommé Fort-la-Mort²¹². Elle a été promue Superviseure générale des VSN le 29 juillet 1976, le jour de l'anniversaire officiel de la milice, en devenant le plus haut gradé dans ce corps²¹³. Plus connue sous le nom de Madame Max Adolphe, cette milicienne est citée chaque fois que l'on évoque le macoutisme. Rosalie Bosquet a également été députée à la Chambre législative²¹⁴. Encore une autre femme cheffe de la milice, Sanette Balmir, régnait dans la Grande Anse, le sud d'Haïti. Cette milicienne commandait aux autorités militaires, à la justice, à la chambre législative et à certains ministères. Néanmoins, ces femmes avaient une dénomination différente du vocable de tontons macoutes. Elles étaient plus volontiers désignées sous l'appellation de Fiyèt-Lalo / Fillette-Lalo, c'est-à-dire des diablasses, des loups-garous. D'où un double standard dans la manière de nommer les

²⁰⁹ Journal officiel *Le Moniteur*, n° 107, jeudi 15 novembre 1962.

²¹⁰ Collectif contre l'impunité, «Symbole du refus de la dictature», communiqué du 7 février 2014; www.haitiluttecontre-impunite.org

²¹¹ *Ibid.*

²¹² Patrick Lemoine, *Fort-Dimanche, Fort-la-Mort*, Montréal, CIDHICA, 1996.

²¹³ Archives du Collectif contre l'impunité, message texte du 2 août 1976, de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique en Haïti sur la nomination de M^{me} Max Adolphe comme Superviseure générale des VSN. Vidéo du 26^{ème} anniversaire des VSN (1984), <https://www.youtube.com/watch?v=OzC3IAfTEJI>

²¹⁴ Archives du Collectif contre l'impunité, *Bulletin de la Secrétairerie d'État de la coordination et de l'information*, vol. 1, n° 15, 10 avril 1964; Correspondance de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à Port-au-Prince, 2 août 1976.

membres d'un même corps armé.

Les miliciennes ont permis à ce régime de liquider les vellétés de revendications politiques des féministes de la Ligue féminine d'action sociale. En bâillonnant toute forme de contestation, le régime a aussi réglé la question du mode d'accès des femmes au pouvoir. Cela s'effectue de manière individuelle, par la volonté du chef. Il a fait en sorte que les outils de la domination masculine traditionnelle deviennent désirables pour les femmes, tout en montrant que les femmes pouvaient être dans l'espace politique de manière contrôlée. En fait, ces femmes ont simplement été des citoyennes de seconde zone, au même titre que les autres femmes, mais avec un statut particulier que conférait leur appartenance à la milice. Ainsi l'idéologie du genre a joué un rôle non négligeable dans la mise en place du pouvoir dictatorial. Cependant les miliciennes duvaliéristes devront faire l'objet de deux stratégies de disqualification sociale de leur participation au terrorisme d'État qui méritent que l'on s'y attarde: la diabolisation et la raillerie.

La diabolisation des miliciennes

Les stratégies collectives de disqualification renvoient aux moyens utilisés par la société pour écartier de la mémoire collective des individus qui peuvent apparaître comme «indésirables» en fonction de normes dominantes, tacitement acceptées par une large frange de la société, telles que la catégorie de sexe, l'âge, la classe sociale, la couleur de peau. Ces stratégies visent la banalisation des rôles et actes des *Fiyèt-Lalo / Fillette-Lalo*, afin de minimiser le caractère transgressif de leur présence dans la milice.

La diabolisation ici concerne le fait de déresponsabiliser un groupe ou un individu face à ses actes, en mettant ses actions sous le compte d'entités surnaturelles. Cette stratégie permet de placer le groupe ou l'individu hors temps et hors événements, en créant ainsi l'incapacité de ce groupe ou de cet individu d'être responsable de ses actes. Ainsi, du fait de leur prétendue sur-naturalité, les femmes du corps des VSN forment une minorité distincte de leurs homologues masculins, nettement plus nombreux. En fait, elles sont perçues comme des diablasses, des loups-garous, plutôt que comme des agentes actives du système répressif. Les minces traces des miliciennes que j'ai pu trouver sont surtout orales. Mis à part des témoignages oraux, des récits anecdotiques sur les méfaits de ces femmes, l'appellation de *Fiyèt-Lalo / Fillette-Lalo* traduit la manière dont les miliciennes sont perçues dans la mémoire collective haïtienne. Le vocable renvoie à leur statut

exceptionnel d'êtres maléfiques, ce qu'une comptine populaire illustre bien:

Ti Zwazo kote ou prale? / Petit oiseau où t'en vas-tu?

Mwen prale kay Fiyèt-Lalo / Je m'en vais chez la Fiyèt-Lalo

Fiyèt-Lalo konn manje timoun / Les Fiyèt-Lalo mangent les petits enfants

Si ou ale, la manje ou tou / Si tu y vas, elle te mangera aussi.

L'analyse de la comptine révèle que le fait de nommer les miliciennes *Fiyèt-Lalo* permet d'enfermer ces femmes dans un attribut considéré comme féminin. Car, en Haïti, les loups-garous sont très généralement des femmes, des suppôts du diable. Figures de l'inhumanité, ces mangeuses d'humains, particulièrement friandes d'enfants, demeurent des individus exceptionnels. Par conséquent, leur violence et leur férocité ne seraient qu'accidentelles, donc «anormales». La stratégie consiste ici à recadrer des faits pour restreindre leur impact, en l'occurrence la participation de certaines femmes à la violence d'État.

À ce propos, l'évaluation spécifique des méfaits de ces miliciennes permet de déceler une certaine schizophrénie sociale liée à la difficulté de classer socialement ces femmes. Donc, en tant que mangeuses d'enfants et loups-garous, les *Fiyèt-Lalo* ne devraient pas être des femmes. En conséquence, elles sont réassignées à une catégorie dite malfaisante. La désignation de *Fiyèt-Lalo* est ainsi mobilisée en tant que cordon sanitaire, pour éviter la contamination de ces femmes par la violence, un attribut masculin. L'autonomie des femmes par rapport à l'usage de la violence se trouve donc contrôlée. De plus, dans une société où la figure du féminin est liée à une éthique de soins et de prise en charge des autres (femme source de vie, gardienne de la vie, potomitan/pilier central), les miliciennes traduisaient une déviance dans le sens où elles se présentent dans la société comme étant d'abord au service d'un régime, plutôt que de leur famille et des autres, à travers leur allégeance à un homme tout puissant, en la personne de François Duvalier, puis de son héritier Jean-Claude Duvalier. Ce fait est aussi constaté par Carolle Charles²¹⁵, qui note ceci:

The Duvalierist State targeted women in a systematic way, redefining form of gender [...] In contrast to other dictatorial regimes of Latin America that appeal to the image of the suffering, self-sacrificing patriotic mother who has no place

²¹⁵ Carolle Charles, «Gender and politics in contemporary Haiti: The Duvalierist State, Transnationalism, and the emergence of a new Feminism (1980-1990)», *Feminist Studies*, vol. 21 n° 1, printemps 1995, p. 135-164.

in political arena, the Duvalierist state focused on a "patriotic" woman whose allegiance was first to Duvalier's nation and state. (p. 139)

Au regard de ce constat, l'effacement des miliciennes peut être un moyen pour la mémoire collective de contester les redéfinitions du genre opérées par l'ancien régime. Cette démarche permet de confirmer la règle de l'exclusion des femmes de la sphère politique et de leur distorsion dans la mémoire collective. L'appellation *Fiyèt-Lalo* permet à la mémoire collective de reféminiser les miliciennes en donnant une signification surnaturelle à leur participation à la violence d'État, dans un contexte où les femmes sont construites comme étant non violentes. Cette même stratégie se remarque dans la nomination des femmes des classes populaires qui avaient appuyé le président Sylvain Salnave (1867-1870) pendant la crise de 1867. Les documents d'époque décrivent ces femmes comme des «brigands en jupe²¹⁶». En leur accolant le vocable de brigands en jupe, l'auteur de cette dénomination a voulu entre autres indiquer que ces femmes avaient outrepassé les rôles sociaux qui leur étaient assignés. Elles avaient agi hors des normes établies pour leur sexe. Ainsi, le mot brigands en jupe agit comme un stigmaté dont la fonction sociale est de souligner l'incongruité des actions entreprises par ces femmes. À propos des femmes violentes, Coline Cardi et Geneviève Pruvost notent :

[Elles] contribuent ainsi à brouiller les frontières, à instaurer un trouble qui est bien social et non pas seulement de l'ordre de l'exceptionnalité historique ou clinique. Le défi est double. Non seulement il s'agit de s'attaquer à une notion – la violence – définie par les anthropologues et les philosophes comme ce résidu impensable, irrationnel, intolérable [...], mais il faut en plus la décliner au féminin – alors même que l'ordre des sexes et des genres et, au-delà, l'ordre social, fait de la violence un attribut du masculin viril²¹⁷.

²¹⁶ Myrtha Gilbert, *Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions Areytos, 2001, p. 67.

²¹⁷ Geneviève Pruvost et Coline Cardi, *ibid.*

À terme, la diabolisation des femmes montre le caractère sexué de la mémoire collective et souligne le fait que les miliciennes forment un groupe en marge du corps macoute des VSN. Et l'image sociale des miliciennes doit être tue en permettant à terme d'effacer le déplacement des rapports entre les sexes qu'elles avaient provoqué en agissant de manière à être considérées comme des hommes. La diabolisation devient ainsi un dispositif de re-sacralisation de la violence d'État soustraite à l'usage commun des femmes. C'est justement cette compréhension de la question qui conduira à la raillerie et au sarcasme que le chanteur Coupé Cloué utilisera pour signifier que les miliciennes sont des cheffes manquées.

La raillerie envers les miliciennes

La disqualification du rôle des miliciennes dans la dictature passe aussi par la raillerie et le sarcasme visant à ridiculiser les concernées. L'un des exemples les plus aboutis de cette stratégie de dévalorisation de la femme milicienne est la chanson de *Madan Masèl / Madame Marcel* de Gesner Henri (alias Coupé Cloué). Cette chanson relate les mésaventures d'un homme qui a eu le malheur de devenir l'amant d'une milicienne. Alors que les femmes en union sont généralement désignées Madame (suivi du prénom de leur conjoint), dans notre chanson, le titre de Madame Marcel est attribué à la milicienne alors qu'elle n'est pas inscrite dans une relation conjugale. Cet homme, Marcel, apparaît comme étant embrigadé de gré ou de force dans une relation totalement contrôlée par la milicienne. Cette dernière n'hésitera pas à utiliser un philtre d'amour pour assujettir son amant qui souhaitait rompre, après s'être rendu compte que cette femme était une milicienne. Le seul espace de repli de l'amant terrorisé et de se «comporter comme un véritable homme», donc de faire jouer sa capacité «d'assujettir» une femme avec son sexe, ne serait-ce que momentanément. Mais cet attribut masculin, reconnu dans la société, est contesté par la milicienne qui fait écrouer son amant, après des ébats torrides où elle avait pris plaisir. En conduisant Marcel au poste de police et en l'inculpant, la milicienne souligne le fait qu'elle se conçoit en tant que cheffe à même de mobiliser et d'utiliser le pouvoir. En opérant l'arrestation, la cheffe réaffirme son pouvoir et efface l'image de faiblesse que projette son abandon au plaisir de l'acte sexuel. Ainsi, la posture de Madame Marcel fait notamment référence à la cheffe avant l'amante.

Sous l'aspect d'un langage grivois et dégradant, la chanson reproduit l'image

caricaturale des miliciennes et montre son mépris envers ces femmes. Ainsi, même si elles occupent des positions de pouvoir, les miliciennes ne sont que des femmes qui n'ont pas de virilité et qui ne peuvent se passer des hommes. Ainsi, Gesner Henri réaffirme ces hiérarchies sexuelles et démontre que, contrairement à celle des hommes, la sexualité féminine est passive. Sa raillerie atteint son point culminant quand notre chanteur admet que les miliciennes utilisent mal le pouvoir dont elles disposent: elles ne savent pas faire de différence entre l'espace public et l'espace privé. Ici, la ridiculisation se met au service de la conservation des hiérarchies entre les sexes et atteste l'incongruité de la catégorie historique des miliciennes du duvaliérisme. D'ailleurs, ces cheffes n'ont pas fait les frais de représailles populaires après la chute de la dictature en 1986 comme leurs homologues masculins. Il ne serait pas abusif de conclure que le discours de Gesner Henri sonne comme un règlement de compte entre civils de sexe masculin, soumis à la toute-puissance du pouvoir macoute, et miliciens. En effet, la chanson se termine sur cette note: «Hier tu m'avais arrêté [lire injustement] aujourd'hui je te pourchasse [*dechouke*].» La virilité est alors une évidence biologique qui assoie le pouvoir des hommes. L'argumentation véhicule aussi l'idée selon laquelle les femmes hétérosexuelles peuvent être maîtrisées par la sexualité.

Cette chanson insinue une orientation de la mémoire dictatoriale, sans questionner le macoutisme comme régime. Par contre, elle interroge le fait que des femmes aient été des agentes de la terreur. Pour y arriver, Madame Marcel propose un discours grivois et sarcastique véhiculant une image problématique des miliciennes, et de plus une réflexion sur ces femmes dont la posture est paradoxale. Elle prône d'un côté la subalternisation des miliciennes, en les rendant proches des autres femmes. De l'autre, le discours tend à banaliser les violations perpétrées par ces dernières. Cette «épuration sexuelle²¹⁸» du macoutisme laisse supposer que les femmes doivent rester en dehors des domaines conventionnellement masculins. En caricaturant leur intrusion dans la sphère de la violence d'État, la fiction de Gesner Henri participe de la stratégie de discrimination et de mise à l'écart dans la mémoire collective, de virilisation du macoutisme, de restauration de la supériorité des hommes sur ces prétendues cheffes, via la sexualité. Or, le procédé pose problème quand il est utilisé contre la population

²¹⁸ Gil Mihaely, «L'effacement de la cantinière ou la virilisation de l'armée française au XIX^e siècle», *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 30 | 2005, mis en ligne le 21 décembre 2005, consulté le 11 octobre 2014. <http://rh19.revues.org/1008> ; DOI : 10.4000/rh19.1008

des miliciennes qui s'écartent de l'ensemble du corps paramilitaire. En effet, cette plaisanterie à caractère sexuel participe largement des rituels sociaux d'infériorisation des femmes²¹⁹. Cela dit, Madame Marcel déstabilise les rapports de genre. Du coup, la relation se joue aussi sur le terrain du civil subalterne face à la force armée. Par là, le chanteur s'inscrit dans une stratégie de disqualification des miliciennes et suggère du même coup une logique de réassignation de ces femmes à leurs rôles traditionnels, position qui laisse entre autres entrevoir la fragilité des comportements exigés de celles-ci.

Les effets de la disqualification des miliciennes de la mémoire de la dictature

Les stratégies de diabolisation et de dérision présentant les miliciennes comme des incongruités sociales ne seraient pas sans conséquences sur la mémoire collective, notamment dans sa fonction de sélection des images. À ce titre, il ne serait pas abusif de dire que la dictature informe sur l'extranéité en général des femmes du lien social, par le fait qu'elles sont considérées comme étant hors droits et hors institutions. Alors, le statut d'*outsider* des femmes miliciennes entre en jeu et en conformation par rapport aux hommes dans l'oblitération des femmes de la mémoire. Car, c'est à l'intérieur des cadres validés du droit et de la justice que se construisent la citoyenneté et le récit national assurant l'inscription de toutes et tous dans le social. La lecture du concept d'«état d'exception» de d'Agamben, fait par Askofaré Sidi²²⁰, permet de soutenir cette hypothèse et de comprendre les incidences politiques de cet effacement. Appliqué à la situation des miliciennes, ce concept permet d'appréhender leur effacement de la mémoire dictatoriale, mais aussi la question du statut des femmes en tant que telles dans la société haïtienne. Le fait pour la mémoire collective d'oblitérer les miliciennes prouve que celles-ci ont eu un statut de marginales obligeant, dans leurs cas spécifique, une suspension des normes de justice applicables aux autres citoyens et citoyennes.

²¹⁹ Stéphane Héas *et al.*, «Violences sexistes et sexuelles dans les sports: exemples de l'humour et de l'insulte», *Genre, sexualité & société* [En ligne], 1 | Printemps 2009, mis en ligne le 29 juin 2009, consulté le 11 octobre 2014. <http://gss.revues.org/287> ; DOI : 10.4000/gss.287

²²⁰ Askofaré Sidi, «À propos de *État d'exception, Homo sacer* de Giorgio Agamben», *L'en-je lacanien*, vol. 1, n° 2, 2004, p. 193-205, www.cairn.info/revue-l-en-je-lacanien-2004-1-page-193.htm. DOI : 10.3917/enje.002.0193, Consulté en ligne le 9 octobre 2014.

N'étant pas justiciables de la société parce que miliciennes, les actes de ces femmes sont pris en charge par des souvenirs individuels; ils ne peuvent pas accéder à un statut de mémoire. Ce traitement mémoriel instaure une zone d'anomie, pouvant induire une suspension de la loi, donnant à voir que ces femmes apparaissent comme étant au-dessus de l'ordre juridique et hors de l'ordre social. Ainsi, la nécessité politique de conserver entre autres une police de genre aboutit à la construction d'une exception juridique où ces femmes ne peuvent pas faire face à la loi, parce qu'elles doivent partager la condition des femmes dans ladite société. En cela, les rapports inégalitaires de genre peuvent être considérés comme garants d'un statut d'exception de toutes les femmes, conférant ainsi une force structurelle à l'inaptitude de la justice à se saisir de ces femmes. Nonobstant les défaillances du système judiciaire haïtien où l'impunité est la norme, il ne serait pas excessif d'affirmer que l'une des incidences de cet impensé est de révéler les rapports entre les hommes et les femmes dans leur nudité, et d'admettre les impasses éthiques d'une justice qui n'arrive pas à transcender les préjugés de genre. Cette nudité permet de comprendre que les inégalités de genre sont élevées en paradigme de gouvernement et définissent un état où ces femmes apparaissent comme étant au-dessus de la loi. Les Haïtiens doivent rompre avec l'exceptionnalisation de ces femmes afin de les inscrire dans la mémoire de la dictature pour éviter que ce fait ne devienne l'alibi justifiant l'impunité pour tous les Macoutes, comme c'est le cas, dans la société.

Sur un plan matériel, cet impensé des miliciennes est de nature à cautionner des tentatives de réhabilitation du macoutisme par l'oubli des victimes, l'impunité. En témoigne l'hommage rendu dans le Plateau Central à M^{me} Max Adolphe, la plus notoire des miliciennes, dont le nom Rosalie Bosquet est assigné à la bibliothèque de la Ville de Mirebalais²²¹. Cette situation induit une banalisation des méfaits de la dictature et facilite une révision de cette période historique allant dans le sens d'une réhabilitation sociale et politique des Macoutes. La société haïtienne ne saura créer un État démocratique avec un pan de la mémoire du régime duvaliériste occulté, d'autant que ce problème est plus profond. Car le régime avait entrepris une perturbation systématique des rapports de genre traditionnellement admis dans cette société.

²²¹ Pour plus d'informations à ce sujet lire l'article de Myrtha Gilbert sur le site d'Alter Presse à l'adresse suivante : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article9912#.U3mSp1h5PI0>

L'inhabituel érigé en principe

En matière de genre, le pouvoir duvaliériste a érigé deux faits inhabituels en principes: la systématisation de la violence d'État envers les femmes et la création de la figure de la milicienne. Les femmes sont reconnues comme pouvant faire les frais de la violence pour n'importe quelle raison; elles peuvent aussi être les agentes de cette violence. Michel-Rolph Trouillot²²² souligne ainsi une innovation du duvaliérisme en matière de traitement des femmes. Selon notre auteur, «l'inhabituel devient principe» à travers la systématisation de la violence d'État dans l'espace public contre les femmes et les enfants. Ainsi, Duvalier rompt avec la protection traditionnelle conférée par l'âge et le sexe prévalant jusqu'à présent dans la société.

L'attaque du Bureau politique féminin de Louis Déjoie le 7 août 1957 indique déjà que l'appartenance au sexe féminin ne constituera pas une garantie contre la violence politique [...] Le code traditionnel de l'État dictatorial avait toujours protégé les femmes et les enfants [...] Ce qui caractérise la violence duvaliériste, ce n'est pas le fait qu'elle toucha aussi les femmes, c'est plutôt la disparition complète de la protection traditionnellement conférée par l'âge et le sexe²²³.

L'inhabituel est dû aussi au fait que la violence d'État frappait des catégories de femmes qui jusque-là en avaient été relativement épargnées. Par exemple, Yvonne Hakim-Rimpel²²⁴, journaliste féministe, a été l'une des premières victimes connues de la dictature duvaliériste. Elle fut torturée par des cagouards pour ses écrits critiques. En

²²² Michel-Rolph Trouillot, *Les racines historiques de l'État duvalérien*, Port-au-Prince, Deschamps, 1986.

²²³ *Ibid.*, p. 163 et 177.

²²⁴ En effet, Yvonne Hakim Rimpel, journaliste et militante, fondatrice avec d'autres de la Ligue Féminine d'Action Sociale et rédactrice dans le journal *La Voix des femmes*, est connue pour être la première victime de la terreur duvalieriste. Elle fut torturée pour avoir dénoncé les actions frauduleuses de Duvalier lors des élections de septembre 1957 dans un article publié dans *l'Escadé*: «À moi général... deux mots». Ces informations sont tirées du site http://www.haitiluttecontreimpunite.org/index_by_tag/18 selon l'article 1958: la première victime du duvaliérisme. Consulté en ligne le 11 octobre 2014.

s'attaquant à Yvonne Hakim-Rimpel, Duvalier envoyait un message aux femmes et particulièrement aux militantes qui se battaient depuis l'occupation étatsunienne de 1915 pour s'imposer en citoyennes à part entière. La torture de cette femme visait l'anéantissement du projet féministe²²⁵ et sa potentialité subversive. À l'inverse, le régime utilisait les femmes comme main-d'œuvre pour exercer la violence. D'où le double aspect de la violence mettant en relief des vécus différents de femmes: victimes et bourreaux.

Ici, la singularité des figures de miliciennes tient au fait que ces femmes campées en instruments de l'appareil répressif doivent se plier au cadre normatif prescrit pour les individus de sexe féminin. D'où le paradoxe de leur statut, qui se reflète dans le fait qu'elles intègrent les forces paramilitaires comme «les filles de la révolution», mais elles sont aussi considérées comme des «Marie-Jeanne», un symbole de la rébellion féminine de la guerre anti-esclavagiste²²⁶. Alors, leur double appellation mobilise à la fois l'obéissance et la désobéissance en vue d'asseoir le statut des femmes miliciennes dans le processus dictatorial. Par ce procédé, François Duvalier a quelque peu dérégulé²²⁷ les cadres traditionnels des rapports entre les hommes et les femmes. En nommant les miliciennes filles d'une révolution dont il était père et chef suprême, Duvalier indiquait l'absolu de l'allégeance que lui devaient les femmes à son service. Ainsi, les intérêts du père de la révolution, et de son héritier par la suite, apparaissent comme étant supérieurs à ceux de la famille et du mari, conception dont les conséquences se verront plus loin. Les femmes, qui contestaient l'orientation de sa politique gouvernementale, étaient considérées comme «non naturelles» et «déloyales». A ce titre, elles pouvaient être arrêtées, tabassées, violées, tuées²²⁸. Ainsi, la résistance des femmes était maîtrisée par la soumission au guide suprême. C'est donc à juste titre que Carolle Charles souligne

²²⁵ À noter que cette époque est contemporaine aussi des luttes menées par le mouvement féministe haïtien, après 1934 (départ des marines de la première occupation de 1915 d'Haïti par les États-Unis) pour accéder à l'espace politique. L'une des toutes premières victimes du duvaliérisme est la journaliste féministe Yvonne Hakim Rimpel. Lire le témoignage de son fils en ligne sur le site du *Nouvelliste* à l'adresse suivante : <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/125856/Apres-la-tragedie-Yvonne-Hakim-Rimpel-sest-tue-pour-toujours-cinquante-six-ans-apres-son-fils>. Et la fiche de présentation de cette pionnière de la Ligue Féminine d'Action Sociale de Jasmine Narcisse : http://www.jasminenarcisse.com/memoire/04_victoire/03_yvonne.html et http://www.haitiluttecontre-impunite.org/index_by_tag/1

²²⁶ Carolle Charles, *op. cit.*

²²⁷ La référence au dérèglement des normes de genre opéré par le duvaliérisme ne signifie pas que ce pouvoir était pro femmes. C'est une façon de montrer les paradoxes d'un pouvoir qui place les femmes hors des cadres de leur genre en les portant à brutaliser des hommes pendant qu'elles sont considérées comme étant «filles de».

²²⁸ Carolle Charles, *ibid.*

que:

The relationship of the Duvalierist State to gender relations shows how gender role and identity is not static in its social production and representation. What is also important to note is how the state could use gender symbols and discourses as a central element in asserting power and domination²²⁹.

En prétendant que les intérêts de la révolution primaient sur ceux de la famille et du mari, la dictature se chargeait de rendre respectable ou non une femme, en fonction de ses intérêts au détriment des règles de la domination masculine validées par la société. Ainsi, les femmes faisant allégeance au pouvoir pouvaient bénéficier d'une certaine protection, dans la mesure où leur fidélité au régime n'était pas mise en cause, et celles qui n'adhéraient pas au régime ou qui étaient soupçonnées de ne pas y adhérer pouvaient être violentées à tout moment. C'était, je présume, un autre moyen de contrôler les hommes, de les porter à se courber devant la toute-puissance du régime et de les mettre face à leur incapacité de protéger «leurs femmes».

Par extrapolation, j'admets que François Duvalier ne se considérait pas seulement comme le chef suprême, mais aussi comme le seul homme dans la République. Dans ce contexte, et en tant qu'adeptes, les miliciens se présentaient comme l'image principale de la virilité. Par là, la dictature rend dérisoire la figure du père nourricier et du mari protecteur, et déconstruit les cadres traditionnels de l'autorité masculine au sein des familles des classes moyennes et bourgeoises. De même, l'embrigadement de certaines femmes des classes populaires dans la milice reconfigure les rapports de genre qui prévalaient dans cette catégorie sociale. La dictature recourt à des techniques d'avilissement novatrices²³⁰ qui ont largement impacté les rapports entre les sexes. Ainsi, le rapport avec le chef n'est plus médiatisé, mais concerne directement celui-ci et son disciple, homme ou femme. La respectabilité des femmes ne tenait plus dans les faits qu'elles étaient mères et/ou en union (légale ou consensuelle), mais résidait plutôt dans la manière de témoigner leur allégeance au président «à vie».

²²⁹ Carolle Charles, *ibid.*, p. 141.

²³⁰ Grégoire Chamayou, *Les corps vils, expérimenter sur les êtres humains au XVIII^e et au XIX^e siècles*, Paris, La Découverte, coll. «Poche», 2014.

En guise de conclusion

L'analyse du silence entourant les miliciennes m'a permis de signifier le sens du «dit» autant que du «non-dit» dans la production de cette mémoire. L'absence des femmes-macoutes de la mémoire de la dictature relève d'un choix mémoriel, à savoir la construction partielle et située de la mémoire. La mémoire dictatoriale peut être considérée comme une mémoire partielle empêtrée dans les cadres réducteurs de la hiérarchisation du genre. Par conséquent le silence entourant ces femmes n'est pas innocent, il est au service d'un ordre du monde²³¹ et d'arraisonement du social.

En outre, cette réflexion a permis de comprendre aussi que les miliciennes ont assimilé les règles du duvaliérisme et, à l'instar de Madame Marcel, maniaient la facette abusive et triviale du pouvoir. En ce sens, l'oblitération des femmes de la mémoire dictatoriale les place hors du temps et hors événement. En plus, les stratégies de disqualification présentées plus haut (diabolisation et ridiculisation) oblitérent non seulement les miliciennes mais aussi désactivent le sens de leurs méfaits sur un plan social et politique. Dans ce cadre, l'imbrication des rapports de genre et du cadre mémoriel ouvre des pistes pour saisir pleinement les rôles des miliciennes dans la dictature, tout en permettant de les replacer au cœur des débats sur le macoutisme. Rappelons que, loin d'être un phénomène atypique, l'implication des femmes dans des groupes militaires de contestation ou réactionnaires est une constante géographique et historique²³².

Dans le cas d'Haïti, de nombreuses femmes s'étaient impliquées dans les luttes contre le régime dictatorial. À l'opposé, d'autres ont été au service des forces armées paramilitaires. Toutefois, les discours construits autour de la participation de celles-ci dans la dictature participent d'une stratégie de contournement de certaines contradictions entourant le statut de ces femmes miliciennes. En effet, il s'agit de résoudre l'équation improbable entre un pouvoir dictatorial utilisant la force brute et la virilité comme mode d'expression premier, et qui délègue l'exercice de cette force à certaines femmes. Ces stratégies de «sexisme hostile²³³»²³⁴ essentialisent et

²³¹ Michel-Rolph Trouillot, *Silencing the past. Power and the production of history*, Boston, Beacon Press, 1995.

²³² Felices-Luna Maritza, «Déviance et politique: la carrière des femmes au sein de groupes armés contestataires», *Déviance et Société*, 2008/2 vol. 32, p. 163-185. DOI : 10.3917/ds.322.0163

²³³ Par sexisme hostile à la suite de ces auteurs je parle d'une forme de sexisme qui mobilise entre autres le dénigrement des femmes comme moyen de réaffirmation des logiques sociales genrées.

homogénéisent les femmes en confondant les victimes et les bourreaux. Cela revient aussi à occulter le fait que les normes de genre sont sujettes à changements, donc non naturelles.

L'analyse de l'impensé des miliciennes montre que ce trou de la mémoire du duvaliérisme empêche la prise en compte d'un ensemble d'éléments symboliques et matériels, dont les effets de la dictature sur les rapports entre les hommes et les femmes et, par extrapolation, ses incidences sur les rapports de genre post-dictature. Cela dit, faire le silence sur la position des miliciennes ne sert qu'à confirmer la marginalité des femmes (en général) du lien social. Pour dépasser ce silence, il faut donc «profaner²³⁵» les cadres hégémoniques de la mémoire de la dictature, afin de neutraliser les méfaits des rapports de genre, tabou social fondamental, qui empêchent de se pencher sur la part des miliciennes dans la dictature et de rendre ces femmes justiciables de leurs actes. Ainsi, œuvrer contre l'oblitération des miliciennes de la mémoire du duvaliérisme est une démarche féministe, au même titre que celle menée contre l'oblitération des violences spécifiques envers les femmes sous la dictature. Ces démarches questionnent la place des femmes dans le lien social.

Il demeure important de déconstruire les miliciennes en tant que personnages qui bouleversent le genre, afin de saisir le sens de leur engagement dans le duvaliérisme. Cette démarche implique de dépasser la perception réductrice de la milicienne en tant que *Fiyèt-Lalo / Fillette-Lalo* ou Madame Marcel, pour pouvoir l'appréhender comme une figure historique et politique liée à une période de la vie nationale. Tant que ces femmes seront perçues au travers de ces prismes déformants, elles seront déresponsabilisées et refoulées de la mémoire collective. Dans ce cadre, la société civile haïtienne doit se battre pour que les méfaits commis par les miliciens, sans distinction de sexe, soient audibles, jugés et dépassés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGAMBEN, Giorgio, *Profanations*, Paris, Rivages/poche, coll. «Petit bibliothèque Payot», 2005.

²³⁴ Stéphane Héas *et al.*, *op. cit.*

²³⁵ Giorgio Agamben, *Profanations*, Paris, Rivages/poche, coll. «Petit bibliothèque Payot», 2005.

AGNANT, Marie Célie, *Un alligator nommé Rosa*, Éditions Vents d'Ailleurs, 2011.

BAJEUX, Jean Claude, «La Chute», Prologue de *Le prix du sang, la résistance d'un peuple à la tyrannie*, François Duvalier (1957-1971), 2005.

CHAMAYOU, Grégoire, *Les corps vils, expérimenter sur les êtres humains au XVIII^e et au XIX^e siècles*, Paris, La Découverte, coll. «Poche», 2014.

CHARLES, Carolle, «Gender and politics in contemporary Haiti: The Duvalierist State, Transnationalism, and the emergence of a new Feminism (1980-1990)», *Feminist Studies*, vol. 21 n° 1, printemps 1995, p. 135-164.

GILBERT, Myrtha, *Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions Areytos, 2001.

HÉAS, Stéphane *et al.*, «Violences sexistes et sexuelles dans les sports: exemples de l'humour et de l'insulte», *Genre, sexualité & société* [En ligne], 1 | Printemps 2009, mis en ligne le 29 juin 2009, consulté le 11 octobre 2014. <http://gss.revues.org/287> ; DOI : 10.4000/gss.287

LAMOUR, Sabine, «Entre viol et avilissement des femmes: lire le courage politique des Haïtiennes contre l'occupation de 1915», texte présenté au colloque *Regards croisés sur la première occupation américaine d'Haïti (1915-1934)*, 18-22 mai 2015, Port-au-Prince.

LAUGIER, Sandra et Patricia PAPERMAN (dir.), *Le souci des autres. Éthique et politique du groupe*, Paris, Éditions EHESS, Coll. «Raisons pratiques», 2006.

LAVABRE, Marie-Claire, «Paradigmes de la mémoire», *Transcontinentales* [En ligne], 5 | 2007, document 9, mis en ligne le 05 mai 2011, consulté le 11 octobre 2014. URL : <http://transcontinentales.revues.org/756>.

LEMOINE, Patrick, *Fort-Dimanche, Fort-la-Mort*, Montréal, CIDHICA, 1996.

LORDE, Audre, *Sister Outsider, Essais et propos d'Audre Lorde sur la poésie, l'érotisme, le racisme le sexisme*, Genève et Laval, Mamamélis et Trois, 2003.

LOWY, Ilana, *L'emprise du genre. Masculinité, féminité et inégalité*, Paris, La Dispute, Coll. «Le genre du monde», 2006.

MANIGAT, Sabine, «Les Femmes au cours de la période révolutionnaire (1790-1804). Le regard de quelques historiens», *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*. Textes du séminaire «Femmes et esclavage» dans les Amériques, organisé par le Comité du bicentenaire de l'indépendance, 7-8 novembre 2001, Port-au-Prince, Imprimeries des Antilles, 2001, p. 13-18.

MARITZA, Felices-Luna, «Déviance et politique: la carrière des femmes au sein de groupes armés contestataires», *Déviance et Société*, 2008/2 vol. 32, p. 163-185. DOI : 10.3917/ds.322.0163

MARS, Ketly, *Saisons sauvages*, Mercure de France, 2010.

MIHAELY, Gil, «L'effacement de la cantinière ou la virilisation de l'armée française au XIX^e siècle», *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 30 | 2005, mis en ligne le 21 décembre 2005, consulté le 11 octobre 2014. <http://rh19.revues.org/1008> ; DOI : 10.4000/rh19.1008

PRUVOST, Geneviève et Coline CARDI (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.

PRUVOST, Geneviève, «Le cas de la féminisation de la Police nationale», *Idées économiques et sociales*, 2008/3N°153, p.9-9 DOI : 10.3917/idee.153.0009.

SCOTT, Joan et Éléni VARIKAS, «Genre: Une catégorie utile d'analyse historique», *Les Cahiers du GRIF*, n°s 37-38, Le genre de l'histoire, 1988, p. 125-153.

SIDI, Askofaré, «À propos de *État d'exception, Homo sacer* de Giorgio Agamben», *L'en-je lacanien*, vol. 1, n° 2, 2004, p. 193-205, www.cairn.info/revue-l-en-je-lacanien-2004-1-page-193.htm. DOI : 10.3917/enje.002.0193, Consulté en ligne le 9 octobre 2014.

TROUILLOT, Evelyne, «Si l'esclavage m'était conté», *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*. Textes du séminaire «Femmes et esclavage» dans les Amériques, organisé par le Comité du bicentenaire de l'indépendance, 7-8 novembre 2001, Port-au-Prince, Imprimeries des Antilles, 2001, p. 19-26.

TROUILLOT, Evelyne, *La mémoire aux abois*, Éditions Atelier Jeudi soir, 2010.

TROUILLOT, Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalérien*, Port-au-Prince, Deschamps, 1986.

TROUILLOT, Michel-Rolph, *Silencing the past. Power and the production of history*, Boston, Beacon Press, 1995.

VIEUX CHAUVET, Marie, *Les rapaces*, Port-au-Prince, Deschamps, 1986.